

Choix et Placement 2011/2012

VOUS ETES ELIGIBLE POUR VIVRE EN RESIDENCE SI:

Vous serez inscrits comme étudiant de premier cycle à temps plein à York. Vivre en résidence vous donne aussi la priorité de resoumettre votre demande en résidence pour les années futures.

SOUSSION DES DEMANDES

LES SOUSSIONS DES DEMANDES DE RESIDENCES EN LIGNE DEMARRENT LE 1 février, 2011.

Cliquer sur www.yorku.ca/myfile dès que vous recevez votre offre d'admission et suivez les instructions pour soumettre votre demande.

Remplissez et envoyez la demande en ligne et payez les 30\$ de frais de soumission non- remboursables, par Visa, MasterCard ,Amex, mandat bancaire ou cheque. Les demandes ne peuvent être remplies en ligne sans le paiement des 30 \$ de frais de soumission.

CHOIX ET OFFRE

Garantie : Vous avez la garantie d'une offre de résidence si vous êtes un étudiant de première année directement admis d'un programme à temps plein d'une école secondaire et que vous avez soumis votre demande le 1er Juin au plus tard.

Les étudiants de première année admis avec une moyenne de 90% ou plus ont la garantie d'avoir une chambre simple s'ils le demandent au plus tard à la date limite du 1er Juin. Les offres de chambres seront envoyées à partir de début Juin. Les retardataires: Vous pouvez toujours soumettre votre demande de résidence si vous avez raté la date limite pour la garantie, mais vous pourriez être placés sur une liste d'attente. Les places seront attribuées au fur et à mesure qu'elles seront disponibles durant l'été et la priorité sera accordée aux étudiants de première année qui habitent très loin.

Renvoyez votre application le plus vite possible pour respecter la date limite du 1er Juin.

LES PREFERENCES DE CHAMBRE ET DE RESIDENCE.

Vous pouvez choisir une résidence préférée sur votre demande mais le service des résidences ne peut garantir de satisfaire votre demande spécifique. Vous devez vous préparer à accepter toute place disponible dans n'importe quel bâtiment. Toutes les résidences ont un système de soutien et de l'expérience à offrir aux étudiants de première année.

Nous recommandons aux étudiants de première année de faire l'expérience d'une chambre –dortoir en résidence avec un camarade de chambre. C'est une bonne occasion pour rencontrer d'autres étudiants, pour socialiser et pour étudier ensemble. Vous apprécierez également la praticabilité d'un plan-repas que vous pouvez utiliser pour acheter de la nourriture sur le campus. La résidence dortoir est notre option la plus abordable et les services de nettoyage sont fournis dans les espaces communs et les toilettes.

CHOIX DE COHABITANT DE CHAMBRE.

Les étudiants de première année pourraient partager une chambre double. Le formulaire de demande de résidence vous pose des questions spécifiques sur vos préférences de style de vie qui seront utilisées pour établir la compatibilité avec les camarades de chambres potentiels.

Vous aurez l'opportunité de choisir vous-même un camarade de chambre ou on en choisira un pour vous. Pour garantir une compatibilité optimale ou des relations de camaraderie harmonieuses, assurez-vous s'il vous plaît de répondre en toute honnêteté à toutes les questions. Les chambres doubles pourraient être uniquement partagées par des étudiants de même sexe.

Vous pourriez retourner sur votre demande en ligne en vous rendant sur «Myfile » à n'importe quel moment jusqu'à la date limite du 1^{er} Juin pour choisir un camarade de chambre spécifique ou de préférence. Les deux étudiants doivent mutuellement s'accepter comme camarade de chambre avant que le service des résidences ne confirme leur attribution d'une chambre double. Le service des résidences ne ménagera aucun effort pour satisfaire vos préférences, mais nous nous réservons le droit d'attribuer toute place en résidence selon la disponibilité, la convenance, l'équité et le besoin.

Approbation et confirmation de l'offre

Votre attribution de résidence et votre contrat d'offre vous seront envoyés par courriel. Pour approuver votre offre de résidence, vous devez, au plus tard à la date limite spécifiée sur votre offre :

1. Renvoyer votre lettre d'approbation, votre choix de plan repas et votre contrat de résidence.

2. Vous devez payer un dépôt de 500 \$ non-remboursable sur votre compte étudiant pour accepter et réserver votre offre de résidence.

Les informations concernant l'emménagement et les autres services de résidences seront inclus dans votre contrat d'offre.

Il sera offert aux étudiants une chambre spécifique dans une résidence spécifique. Les étudiants qui approuvent leur offre approuvent concomitamment leur attribution spécifique de chambre. Les demandes de transferts de bâtiment ou de chambres ne sont pas acceptés après l'approbation d'une offre ou après que vous ayez emménagé. Si vous refusez votre offre ou si votre offre expire, votre demande sera alors automatiquement annulée. Vous aurez besoin de contacter le service des résidences si vous souhaitez que votre demande soit réactivée et inscrite sur une liste d'attente.

Si vous voyagez et ne pouvez pas être contactés en été, il vous revient de contacter le service des résidences et de vérifier le statut de votre offre pour respecter la date limite de votre approbation. Si vous ne respectez pas la date limite pour votre approbation, votre offre de résidence sera alors annulée et votre demande sera retournée sur la liste d'attente.

LES DEMANDEURS EN ATTENTE

Si vous ne recevez pas une offre de résidence au plus tard le 31 juillet, vous devriez alors nous contacter pour nous faire savoir si vous êtes toujours intéressés à demeurer sur la liste d'attente au cas où il y aurait des annulations de dernière minute.